

Réunion du Comité Social et Economique Central (CSEC)

Cette journée de CSEC se décomposait en une réunion extraordinaire avec pour unique point à l'ordre du jour :

- Information en vue de consultation sur les orientations stratégiques portées par le plan de transformation;

et une réunion ordinaire ayant pour points à l'ordre du jour :

- Information sur la mise en œuvre du pilote « évolution de l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap »
- Questions diverses

1

Intervention préalable :

En ouverture de séance, **FO** est intervenue sur une **demande forte**

Ouverture de vraies négociations salariales !

FO interpelle la DG sur l'absence totale de revalorisation salariale en 2024 alors que l'inflation persiste et que les NAO des années précédentes n'ont pas permis à Pôle Emploi (devenu France travail) de rattraper l'inflation.

Pour **FO**, **des mesures de revalorisation salariale pour l'ensemble des agents doivent être prises**

De manière urgente !

Information en vue de consultation sur les orientations stratégiques

Il faut tout d'abord noter que cette consultation, de première importance, doit être réalisée annuellement ou de manière triennale décidée par accord (ce qui est le cas à France Travail). Or la dernière fois que les élus du CSEC ont été consultés sur le sujet remonte à 2019 ! La DG justifiant depuis 2 ans être dans une simple reconduction des orientations stratégiques attendant la mise en place de France Travail.

France Travail étant désormais en place depuis le 1^{er} janvier 2024, la Direction a tout de même retardé ce processus qui ne débute qu'à présent, au cœur de l'été... Les élus ont constaté la maigreur des informations et plus globalement l'absence de vision stratégique ou tout au moins l'absence de volonté pour la partager. De même, le document d'information communiqué à vos élus est dépourvu des éléments sur les conséquences des orientations stratégiques sur l'emploi, les effectifs, la sous-traitance, les compétences ... alors qu'il s'agit d'une [obligation légale](#).

La Direction reconnaît avoir fourni des éléments au Conseil d'Administration de France Travail, qui ne sont pas présents dans ceux remis aux élus du CSEC. Ceux-ci apportant des informations majeures (qui relèvent tout à fait des orientations stratégiques et des informations dues au CSEC) notamment sur l'augmentation de la productivité.



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Natalia JOURDIN (RS)

Rejoignez-nous !



Adhérez

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

La DG tente de justifier l'absence de toute mesure d'impact sur les conditions de travail et le volume de travail avec un besoin, selon elle, de voir les effets des expérimentations.

Bref, il n'est jamais l'heure pour les élus d'obtenir des informations fiables, sincères et loyales de la part de la Direction relatives aux impacts des décisions prises sur les agents de France travail. La DG propose même, opportuniste, d'obtenir des élus le report, une nouvelle fois, de la consultation de plusieurs mois, n'ayant pas de visibilité selon elle sur les effectifs et le budget de l'an prochain.

N'étant pas en mesure d'obtenir les informations qui devraient être fournies dès à présent, **FO** a proposé aux élus du CSEC la mise en place d'une [expertise](#). Elle a été adoptée unanimement (sauf CFE-CGC qui s'est abstenue).

A suivre....

Information sur la mise en œuvre du pilote « évolution de l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap »

Ce projet fait partie de l'un des programmes transverses de la transformation, celui portant sur l'Inclusion des personnes en situation de handicap, qui vise à appliquer les dispositions de loi plein emploi en la matière.

D'une manière globale, l'inclusion vise à ne pas mettre à part les personnes en situation de handicap mais à adapter le droit commun pour les inclure.

Si **FO** partage l'ambition d'inclusion des personnes en situation de handicap, elle rappelle que cela nécessite des moyens conséquents pour adapter tout l'environnement pour les recevoir et former les agents. L'inclusion ne doit en aucun cas être prétexte à économies !

Le pilote en question répond à la nouvelle disposition introduite par la loi plein emploi visant à transférer à France travail l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap qui était précédemment dévolue aux MDPH.

Le schéma ci-dessous illustre le parcours cible dont les modalités sont à définir notamment au regard des pilotes à venir.

Les sites de la phase pilotes et le calendrier prévisionnel figurent également ci-dessous.

Cette étape d'orientation viendrait en amont de l'accompagnement le cas échéant par France travail, cependant il subsiste une question sur le statut des personnes à cette étape.

La Direction précise que les personnes relevant de cette orientation seront prises en charge exclusivement par les collègues Cap emploi au sein des « équipes TH ». Les psychologues du travail pourront être intégrés dans le processus.

Ce pilote s'ajoute au mille-feuille des autres tests et expérimentations en cours, au risque de créer une indigestion ...



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

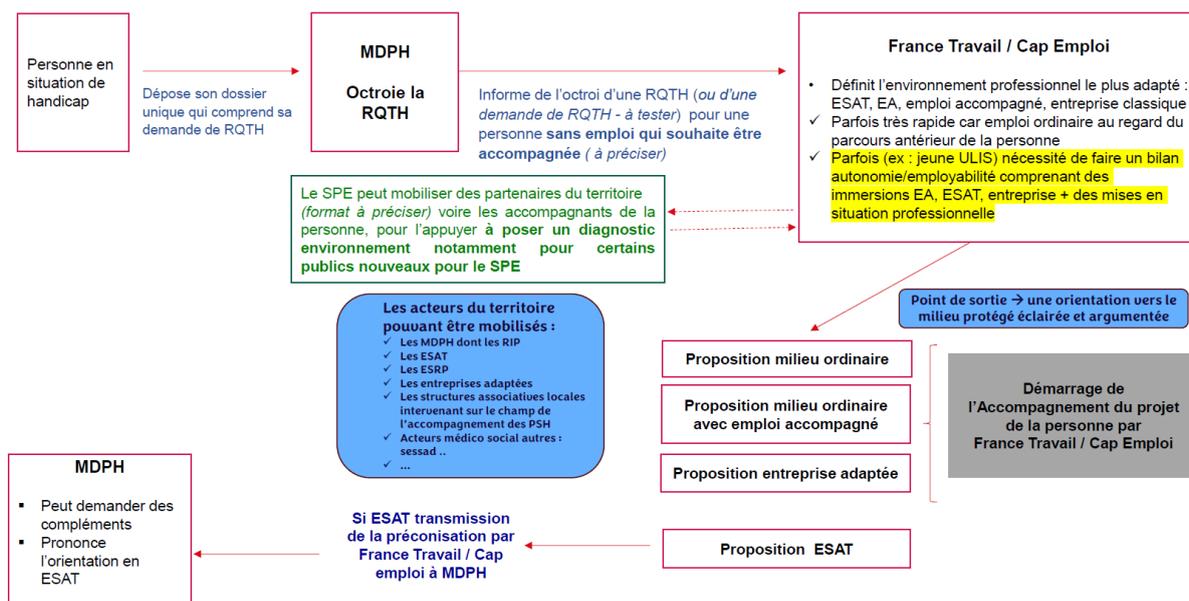
Rejoignez-nous !

Adhérez



FO estime que les moyens humains ne sont pas au rendez-vous pour faire face à ces hausses de charge de travail. France travail doit être dotée des moyens nécessaires à hauteur de la charge de travail induite par les missions qui lui sont assignées, et ce avec des emplois en CDI et non pas en CDD !

Parcours cible avec modalités à définir et à **tester sur des territoires pilotes**



Mise en œuvre progressive et co-construction avec des territoires pilotes

☐ Premières agences pilotes:

• Département	• Zone d'emploi	• Sites France Travail
• Allier	• Vichy	• Vichy
• Charente Maritime	• La Rochelle	• La Rochelle Lagord - la Rochelle Villeneuve - La Rochelle Bel Air
• Haute Savoie	• Basse de l'Arve	• Cluses - Sallanches
• Somme	• Abbeville - Basse vallée de la Bresle Vilmeu	• Abbeville - Friuille Escarbotin
• Val d'Oise	• Roissy	• Sarcelles - Gonesse

☐ Calendrier prévisionnel :

- 2024 : Fin du Trimestre 4 : lancement opérationnel et mise en application du cahier des charges/cadre sur les premières agences pilotes
- mars 2025 : Elargissement de la mesure à tous les bassins des départements pilotes qui sont prêts et extension à de nouveaux départements (volume de territoires à définir)
- S2 2026 : Rédaction du décret d'application sur la base de l'évaluation des territoires pilotes
- 2027 : Mesure mise en œuvre sur tout le territoire national

Prochaine réunion du CSEC : 11 et 12 septembre 2024



La délégation FO : Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Natalia JOURDIN (RS)

Rejoignez-nous !



Adhérez

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr